

DEPARTEMENT DE LA VENDEE  
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

**COMMUNE de LES ACHARDS**

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 24 octobre 2022**

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 25  
Nombre de conseillers représentés : 6  
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 31

L'an deux mille vingt deux, le vingt-quatre octobre à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le dix-huit octobre deux mille vingt deux, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

**Présents** : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Pierre CITEAU, Nicole EDOUARD, Jean-Luc BRIANCEAU, Jean-Luc RABILLARD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickael ONILLON, Hélène LECOMTE, Sarah MICHON, Stéphanie CHIFFOLEAU, Paul MAZENS, Vincent BELLEAU, Antoine GUILLET, Charles-Bernard DRUGEON, Sophie CHATELIER, Martial CAILLAUD, Pauline CAILLONNEAU, Isabelle CHAIGNE.

**Absents donnant pouvoir** : Christine GUILLOTEAU a donné pouvoir à Nathalie KARCHER, Odile DEGRANGE a donné pouvoir à Jean-Luc BRIANCEAU, Thony CHABOT a donné pouvoir à Stéphanie CHIFFOLEAU, Patricia BLANCHARD a donné pouvoir à Hélène LECOMTE, Sébastien HULIN a donné pouvoir à Jean-Luc RABILLARD, Sylvain MONIOT-BEAUMONT a donné pouvoir à Martial CAILLAUD.

**Absente excusée** : Sarah RENAUD

**Absente** : Corinne BRAUD

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Stéphanie CHIFFOLEAU a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

**D24102022\_06 : Redevance Occupation du Domaine Public (RODP) afférente aux ouvrages de transports du Gaz 2022**

Didier RETAILLEAU, adjoint, informe l'assemblée que le SyDEV a adressé à la commune la redevance d'occupation du domaine public relative aux ouvrages de transports de gaz au titre de l'année 2022.

Le SYDEV collecte, auprès de GRT Gaz, les linéaires de canalisations pour l'ensemble du département et les communique à chacune des communes concernées soit 13 334 mètres pour Les Achards. La redevance d'occupation du domaine public afférente aux ouvrages de transport prend en compte 10% du linéaire traversant la commune.

La formule de calcul est la suivante :  $((0,035€ \times 13\,334) + 100€) \times 1,31 = 192€$

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à solliciter le versement de 192 € auprès de GRT GAZ de la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de transports du gaz au titre de l'année 2022.

Le Maire,

Michel VALLA

Fait et délibéré à Les Achards,  
Les jour, mois et an susdits,  
Publié sur le site internet le 31/10/2022  
Au registre

La secrétaire de Séance

Stéphanie CHIFFOLEAU